

## PREMIÈRE PARTIE

### PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL (AAOON) N° DNCMP/20/S/2018  
POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN EXPLOITATION D'UNE  
SOLUTION POUR L'INFORMATISATION DE LA PROCEDURE DE DELIVRANCE DU  
CERTIFICAT DE CONTROLE TECHNIQUE SECURISE A L'OFFICE DES TRANSPORTS  
EN COMMUN DU BURUNDI A BUJUMBURA**

Date de publication : 20/03/2018  
Date d'ouverture des offres : 10/04/2018

#### **Objet**

1. L'Office des Transports en Commun du Burundi (OTRACO en sigle) lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture, l'installation et la mise en exploitation d'une solution pour l'informatisation de la procédure de délivrance du certificat de contrôle technique dont les spécifications techniques sont reprises à la deuxième partie de ce dossier.

#### **Financement du marché**

2. Le marché sera financé sur fonds propres de l'Office des Transports en Commun du Burundi exercice 2018.

#### **Spécifications du marché**

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert (AONO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018.

4. Les fournitures et les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.

5. Le marché est à exécuter dans un délai maximum de cent vingt (120) jours calendaires à partir de la date de notification du contrat.



## Conditions de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics du 29.01.2018.

## Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à l'adresse indiquée au point 19 pendant les heures de services. Il peut être obtenu moyennant le paiement de cent mille francs burundais (BIF 100 000) à verser 50% au crédit du compte n° 03421120101-51 ouvert à la Banque Commerciale du Burundi (BANCOBU) au nom de l'Office des Transports en Commun du Burundi ou à la caisse de l'OTRACO et 50% au crédit du compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

## Présentation de l'offre

9. Les offres doivent comprendre **une garantie de soumission de un million de francs burundais (BIF 1 000 000)** sous la forme de garantie bancaire. Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

10. Les offres devront être soumises à l'adresse mentionnée au point 19 ci-dessous au plus tard le **10/04** /2018. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

N.B. : Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table de matière. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

## Validité des offres

11. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen des formulaires types inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et les formats doivent être strictement respectés.

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.



## Date limite de depot des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 10/04 / 2018 à 10 heures.

14. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à l'Office des Transports en Commun du Burundi à Bujumbura, Tél : **+257 22231313**; **E-mail : otraco@yahoo.com**, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 13 de l'Avis d'Appel d'Offres.

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

## Séance d'ouverture des offres

16. L'ouverture des offres aura lieu le 10/04 / 2018 à 10 heures 30 min.

17. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'Office des Transports en Commun du Burundi à Bujumbura. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Les offres sont ouvertes en deux étapes : les offres techniques en avant et les offres financières après l'avis de Non Objection de la DNCMP pour les offres techniques qui sont administrativement et techniquement conformes au DAO.

18. Les exigences en matière de qualification sont:

### **a) Pour l'offre technique**

1. Le bordereau d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
2. Une attestation originale de non redevabilité de l'INSS en cours de validité;
3. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en original ;
4. Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce qui date au plus de trois (3) mois;
5. L'adresse complète suivant le modèle en annexe 5 ;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale;
7. La documentation et la description technique de l'infrastructure et des applications proposées ;
8. Un acte d'engagement rédigé suivant le modèle en annexe 5;
9. La garantie de soumission suivant le modèle en annexe 6.



**b) Pour l'offre financière**

1. L'acte de soumission rédigé suivant le modèle en annexe 1 ;
2. Le détail des prix suivant le modèle en annexe 2;
3. Le délai d'exécution.

**NB : L'absence ou la non conformité d'un de ces documents ci-haut spécifiés entraîne automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code Révisé des Marchés Publics.**

**Adresse**

19. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

**Office des Transports en Commun du Burundi  
B.P 1486 Bujumbura- Burundi  
Tél: +257 22 231313  
E-mail: otraco@yahoo.com**

**AAON° DNCMP/ 20 /S/ 2018**

**« Offre pour la fourniture, l'installation et la mise en exploitation d'une solution pour l'informatisation de la procédure de délivrance du certificat de contrôle technique à l'Office des transports du Burundi ».**

**A n'ouvrir qu'en séance publique du ...10.../04...../2018**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE DES TRANSPORTS EN  
COMMUN DU BURUNDI**

**Albert MANIRATUNGA**

